



Canton de DREUX 1

Arrondissement de DREUX

L'an deux mil quinze le mardi 14 avril à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, le 07 avril 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique en Mairie, sous la présidence de **Madame Véronique BASTON, Maire**.

Etaient présents : Thierry BELLOIS, Yves ECOLAN, Evelyne CHIAPPERIN, Adjoint ;
Véronique DUBOC, Philippe GEHAN, Nicole GUERIN, Frédéric LAMON, Ludovic MALLET, Jean-Marc LEMAIRE, Dominique MARTIN, Dominique VIOLETTE, Conseillers municipaux.

Absents excusés : Eric BROCHARD (pouvoir à Thierry BELLOIS), Denis MARC (pouvoir à Philippe GEHAN) conseillers municipaux.

Absent : Jacques ISAMBERT

Thierry BELLOIS a été élu secrétaire de séance.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Véronique BASTON, Maire, à 20 heures 35 minutes.

Approbation du procès-verbal du 12 mars 2015 : à l'unanimité.

- **Approbation des comptes de gestion 2014** :

Budget commune : Le Conseil Municipal statue sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2014 au 31 Décembre 2014, sur l'exécution du budget de l'**exercice 2014**.

✓ Compte de gestion approuvé à l'unanimité.

Budget Eau : Le Conseil Municipal statue sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2014 au 31 Décembre 2014, sur l'exécution du budget de l'**exercice 2014**.

✓ Compte de gestion approuvé à l'unanimité.

- **Approbation des comptes administratifs 2014** :

Budget commune :

Concernant la section de fonctionnement, le cumul des opérations de l'exercice se présente de la façon suivante :

651 188.02 € en ce qui concerne les recettes

460 436.01 € en ce qui concerne les dépenses

Le résultat de fonctionnement de l'exercice est de **190 752.01 €**.

Concernant la section d'investissement, le cumul des opérations de l'exercice se présente de la façon suivante :

226 127.60 € en ce qui concerne les recettes

312 884.22 € en ce qui concerne les dépenses

Le résultat d'investissement de l'exercice est de **- 86 756.62 € (déficit)**.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des éléments ci-dessus et en avoir délibéré, **ADOpte**, à l'unanimité des membres présents, soit **13 POUR**, le **Compte Administratif 2014 du Budget Principal**.

Budget Eau :

Concernant la section de fonctionnement, le cumul des opérations de l'exercice se présente de la façon suivante :

133 829.79 € en ce qui concerne les recettes

73 405.11 € en ce qui concerne les dépenses

Le résultat de fonctionnement de l'exercice est de **60 424.68 €**

Concernant la section d'investissement, le cumul des opérations de l'exercice se présente de la façon suivante :

40 507.12 € en ce qui concerne les recettes

13 737.19 € en ce qui concerne les dépenses

Le résultat d'investissement de l'exercice est de **26 769.93 €**

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des éléments ci-dessus et en avoir délibéré,
ADOpte, à l'unanimité des membres présents, soit 13 POUR, le Compte Administratif 2014 du Budget des Eaux.

- **Affectation des résultats 2014 :**

Budget Commune :

Le Conseil, à l'unanimité, avec 14 POUR, confirme l'affectation de l'excédent reporté pour un montant de **76 569.39 € à la section de fonctionnement** du BP 2015, Article 002 en Recettes, ainsi que l'affectation pour un montant de **114 182.62 € à la section d'investissement du BP 2015**, Article 1068 en Recettes.

Budget Eau :

Le Conseil, à l'unanimité avec 14 POUR, confirme l'affectation de l'excédent reporté pour un montant de **60 424.68 € à la section de fonctionnement** du BP 2015 Article 002 en Recettes, ainsi que l'affectation de l'excédent reporté pour un montant de **26 769.93 € à la section d'investissement** du BP 2015 (Article 001 en recettes).

- **Fixation du prix de l'eau :**

Le Maire, au vu des charges d'exploitation du Service d'Eau, propose de maintenir le prix de l'eau pour la période d'Avril 2015 à Mars 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité, de maintenir le prix du m3 d'eau à facturer aux habitants à :

Eau	1,83 €
<u>Taxes obligatoires :</u>	
Fonds de solidarité à l'interconnexion des réseaux d'eau potable	0,072 €
Redevance pour pollution d'origine domestique.....	0,410 €

	2.312 €

La commission budget ayant décidé de procéder au changement d'une partie des branchements plomb et des compteurs, le Maire propose d'augmenter les tarifs de la location des compteurs d'eau.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité des membres présents,

Décide d'augmenter de 20 % les tarifs d'abonnement des compteurs, soit :

- Pour les compteurs de diamètre 15 et 20 : **18.00 €.**
- Pour les compteurs de diamètre 30 et 40 : **48.00 €**

Le Maire précise que la location annuelle du compteur sera prélevée sur la facturation de Novembre 2015.

- **Fixation des taxes locales :**

Le Maire, informe le conseil municipal de l'obligation de délibérer sur les taux d'imposition de 2015 : taxe d'habitation et taxes foncières.

Elle propose au conseil, suite à la commission Finances du 31 mars dernier, d'augmenter les taxes locales.

En effet, la baisse significative des dotations de l'Etat, les dépenses liés à la réforme scolaire et les investissements importants prévus pour l'année 2015, justifient cette augmentation.

Madame le Maire rappelle également que les taxes locales n'ont pas été majorées depuis 2002.

Elle propose les taux suivants :

Taxe d'habitation : 9.60 %

Taxe foncier bâti : 16.00 %

Taxe foncier non bâti : 32.00 %

Après le vote, avec :

Taxe d'habitation : Pour =14 voix, Contre = 0 voix, Abstention = 0 voix.

Taxe foncier bâti : Pour = 13 voix, Contre = 1 voix, Abstention = 0 voix

Taxe foncier non bâti : Pour = 13 voix, Contre = 1 voix, Abstention = 0 voix.

Le conseil Municipal, décide à la majorité, d'augmenter les taux d'imposition de taxes pour l'année 2015 comme mentionné ci-dessus.

- **Subventions aux associations :**

Le Maire, demande au conseil municipal de se prononcer sur les attributions de subventions aux différentes associations qui en ont fait la demande pour l'année 2015 :

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal,

Décide à l'unanimité d'attribuer, les subventions suivantes aux associations pour l'année 2015 :

imputation budgétaire	nom de l'association	BP 2015
		Montant
657362	Versement au budget CCAS de l'Marville-Moutiers-Brûlé	5 000,00 €
	Total 1	5 000,00 €
65737	Autres établissements publics locaux	300,00 €
657402	Ligue contre le cancer	50,00 €
657403	FC Vétéran Marville moutiers brûlé	0,00 €
657404	Centre nautique du drouais	0,00 €
6574	Secours catholique	200,00 €
657406	Association Famille Rurale de Marville	600,00 €
657410	Coopérative scolaire - y compris activités culturelles	5 175,00 €
657420	CAUE (Comité d'Aménagement et d'Urbanisation de l'Environnement)	0,00 €
657422	APE MARREVILLA	400,00 €
657423	MILLE ET UNE NOTES (Ass. Musicale pour la Région Drouaise)	0,00 €
657426	Prévention routière	60,00 €
657427	Université Drouaise du Temps Libre	160,00 €
657428	AFR Départementale (Junior Sénior Aventures)	400,00 €
657429	Football Club A.S de Marville	400,00 €
657430	Association du Souvenir Français Dreux	100,00 €
	Total 2	7 845,00 €
	Total 1 + 2	12 845,00 €

Compte rendu de réunions :

Mr Ecolan s'est rendu le 17 mars 2015 à la réunion de la commission déchets de l'agglomération. Il nous informe que le règlement déchets est terminé.

Aussi, Il faut prévenir le service collecte de l'agglomération quand il y a des travaux de voirie sur la commune pouvant gêner le ramassage des ordures ménagères, afin que le circuit soit adapté.

Les poubelles doivent être sorties la veille au soir et rentrées au maximum 12h après le ramassage.

Les caissons d'ordures ménagères à roulettes sont uniquement réservés aux collectivités.

En général, les points de collecte sont assez sales. L'Agglomération de Dreux assure le nettoyage.

Mr Violette s'est rendu à la commission eau-assainissement de l'agglomération et nous fait part que le tarif SPANC n'est toujours pas validé.

Communications et questions diverses :

Appel d'offre pour la salle polyvalente :

Mme Le maire nous informe qu'il se termine le 21 avril à 12h30 et que 80 entreprises ont retiré un dossier.

C'est un marché en procédure adaptée, donc la commission MAPA (marché à procédure adaptée) composée des membres de la commission travaux se réunira le 21 avril à 18h00 pour l'ouverture des plis.

Relevé et facturation intermédiaires d'eau potable du mois d'avril. :

Plusieurs solutions sont envisagées : relevé par les abonnés, relevé par les agents techniques et les conseillers ou estimation forfaitaire. En effet, il est souhaitable de changer de méthode vu le manque important de relevés non remis par les abonnés lors de cette période.

Il est également fait part de la non distribution de la première facture d'assainissement collectif par la Lyonnaise (période de juillet à octobre 2014).

Mme Le Maire nous informe que la société Arcadis va effectuer des sondages géothermiques sur des parcelles privées afin de faire une étude technique sur le projet autoroutier à 2*2 voies.

Mme Le Maire nous informe que le booster ADSL est installé rue de la mairie et desservira Marville, Imbermais et La Vovette en très haut débit (de 10 à 50 méga suivant la localisation des abonnés). Il sera en service le 7 mai 2015.

Mme Guérin nous informe de dépôts de gravats dans les bois entre Imbermais et Garnay.

Mr Mallet fait un point sur la croix située rue St Jacques à l'angle du chemin des Aubépinés à Imbermais. Elle se trouve sur le domaine privé. Faut-il la changer de place et peut-être l'avancer sur le domaine public ? La restaurer ?

Mr Ecolan : Il faut penser à équiper le logement communal de détecteurs de fumée.

Mme Le Maire fixe une commission scolaire et finances pour les TAP le 11 mai à 20h00.

Le PEDT sera à déposer avant le 1^{er} juin.

Mr Ecolan fixe une commission urbanisme le 27 avril à 20h00.

Mr Bellois fixe une commission travaux le 5 mai à 18h30. Le rendez-vous est au stade.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h15.